

23ème conférence nationale des Commission Locales d'Informations

Le point de vue des élus Europe Ecologie les Verts

Contexte général et alerte de l'ANCCLI

Les élus écologistes membres de Commissions Locales d'Information constatent que les CLI sont caractéristiques des dysfonctionnement et des dérives de la filière nucléaire française.

Ces dysfonctionnements sont tellement importants que l'ANCCLI, l'association nationale des CLI s'interroge sérieusement sur une demande de « moratoire » du fonctionnement des CLI qui n'ont ni moyens, ni réel indépendance pour s'informer sur le fonctionnement des Installations Nucléaires de Base (INB) françaises.

Source : <http://ems6.net/a/?F=7asuzd4wk9649e77kx5yaxjaqamgcq7bcnqbhd47zpu2us9lxd2dy92-2602403>

Suite à son assemblée générale, le 29 novembre dernier, l'ANCCLI, a décidé, à l'unanimité, d'en appeler au Président de la république et fait ce constat sans appel :

[...] La ligne budgétaire annuelle de 600 000 euros destinée au fonctionnement des CLI et de l'ANCCLI, n'a pas augmenté depuis 3 ans ; Cette somme ne représente que 0,1% de la taxe sur les INB que perçoit l'Etat (soit près de 600 millions d'euros par an). C'est 1% de ce montant qui permettrait un fonctionnement normal et pérenne des CLI et de l'ANCCLI (Cf. Annexe : projet de budget prévisionnel de fonctionnement 2012 d'une CLI).

En conséquence, les CLI font aujourd'hui le constat qu'elles ne sont pas, pour la plupart, en mesure de remplir leurs missions, ni en capacité d'assurer un fonctionnement normal et pérenne permettant à leurs membres de porter leurs responsabilités et encore moins de lancer des expertises nécessaires dont le principe est pourtant reconnu par la loi.

Courrier intégral : <http://www.anccli.fr/Services-en-ligne/Actualites/Le-President-de-l-ANCCLI-ecrit-au-President-de-la-Republique-sur-les-carences-des-ressources-publiques-necessaires-a-l-exercice-des-missions-des-CLI-et-de-l-ANCCLI>

Budget et moyens des CLI :

Le décret du 28 mars 2008 « transparence et sécurité nucléaire » prévoit des moyens en terme de communication, d'information, d'expertise indépendante et contradictoire. Comme l'ANCCLI, nous constatons que 3 ans après la publication du décret d'application de la loi, de nombreuses CLI n'ont pas de moyens ou des moyens beaucoup trop faibles pour être opérationnels.

Les expertises indépendantes, pourtant de droit, ne peuvent être menés, faute de budget. Des frais minimum, comme les frais de déplacements des membres des CLI ne sont même pas pris en compte. Et surtout, lorsque un budget est alloué, les moyens sont sous-traités à des sociétés souvent liés à l'industrie nucléaire. Ex : la CLI de St Alban sous-

traite la communication, l'information et l'expertise indépendante à une société dont le dirigeant est un cadre AREVA en disponibilité.

Périmètre des PPI (*Plan Particulier d'Intervention*)

Les Evaluations Complémentaires de Sûreté demandées à la suite de la catastrophe de Fukushima sont largement insuffisantes. En tant que membres de CLI, nous constatons notamment qu'elles n'ont pas abordé la question du périmètre des Plans particuliers d'intervention (PPI) autour des INB. Dans le cadre de ces PPI, en cas, d'accident ou même d'incident, l'Etat prévoit la prise en charge d'un nombre très restreint de personnes. En tenant compte de l'expérience japonaise, ces périmètres doivent être étendus largement. Pour rappel, la campagne de Greenpeace : <http://www.greenpeace.fr/nucleaire/ppi/>

Boîtes noires :

La visite de députés UMP à la centrale de Paluel au cours d'un exercice de sécurité qualifié de "burlesque" tant le personnel était mal préparé montre encore une fois que le facteur humain est le grand tabou de la sûreté nucléaire. <http://www.actu-environnement.com/ae/news/asn-visite-paluel-lettre-suite-14342.php4>

Tout est fait par les exploitants pour laisser croire que les interventions humaines en cas d'accidents seront optimums ce qui est évidemment très contestable, et cela d'autant plus que la sous-traitance est aujourd'hui tellement généralisée dans les centrales que les personnes ayant une vision d'ensemble du fonctionnement se comptent sur les doigts d'une main (il n'y a parfois que le directeur... et encore).

Nous constatons que des mesures aussi simples que la mise en place de "boîtes noires" en salle de commande ne sont toujours pas prises. Les simulateurs de contrôle (utilisés pour la formation et les exercices) sont pourtant équipés de nombreuses caméras et capacités d'enregistrement audio. Dans la réalité, les salles de contrôle des centrales n'ont pas ces capacités "boîtes noires" permettant de tracer les échanges et de reconstituer ce qui peut entraîner une erreur humaine.

Quelle sûreté après Fukushima ?

Dans son rapport d'évaluation, L'IRSN propose de « sur-protéger » des risques naturels le « noyau dur » des centrales, c'est à dire les structures et équipements assurant leurs fonctions vitales. Ces risques devraient être évalués en priorité dans les centrales de Gravelines (Nord), Saint-Alban (Isère) et du Tricastin (Vaucluse), selon la synthèse du rapport.

L'IRSN estime que la protection de ces « noyaux durs » sont des mesures à mettre en place rapidement dans les centrales situés dans des régions à risque du fait de leur caractère sismique ou de la proximité d'installations dangereuses (type chimie pouvant exploser). Par contre l'IRSN ne propose aucune évaluation financière, même sommaire,

de telles mesures de protections que nous jugeons indispensables.

Il est évident que cette protection des noyaux durs aura un coût très important... qui s'ajoutera au coût déjà global, très important et toujours sous-estimé, du nucléaire en France.

Pour rappel, Gilles Carrez, député UMP, dans un rapport à la commission économique de l'assemblée nationale a qualifié le coût final de l'EPR « d'astronomique »... Si même les députés UMP réalisent que l'industrie nucléaire s'est engagée dans une véritable fuite en avant, il est permis d'être optimiste : le nucléaire n'est plus une fatalité !

Olivier Bertrand, conseiller général de l'Isère, CLI de Saint-Alban

Marine Lemasson, Conseillère régionale de Basse-Normandie, CLI de Flamanville

Clara Osadchy, Conseillère régionale de Basse-Normandie, CLI Areva La Hague

Claude Cassé, conseiller municipal de , CLI du Bugey

Josiane Madelaine, Conseillère régionale de Lorraine, CLI de Cattenom

Olivier Florens, Vice-Président du Conseil général du Gard, CLI de Marcoule

Thierry Soler, Conseiller général du Loiret, CLI de Dampierre-en-Burly.